

RCS : ARRAS
Code greffe : 6201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ARRAS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1995 B 40335
Numéro SIREN : 323 179 374
Nom ou dénomination : FROMAGERIE LE CENTURION

Ce dépôt a été enregistré le 27/07/2023 sous le numéro de dépôt 4919

FROMAGERIE LE CENTURION

Sigle : F L C

Société par actions simplifiée au capital de 160.000 euros

Siège Social : ZA les Portes du Nord (62820) Libercourt

323 179 374 RCS ARRAS

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 9 JUIN 2023

L'an 2023, le 9 juin, à 9 heures 30, à LEZENNES (59260), 9 rue Louis Neel – Synergie Park,

La société SODAGRAL, société par actions simplifiée au capital de 3.040.110 euros, dont le siège social est situé à LEZENNES (59260), 9 rue Louis Neel, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de LILLE METROPOLE sous le numéro 467 502 142,

Président et associé unique de la société FROMAGERIE LE CENTURION (ci-après la « **Société** »),

-----LA SUITE OMISE COMME INUTILE JUSQUE-----

A pris les décisions relevant de l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion du Président sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- Lecture du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et quitus au Président ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Approbation, s'il y a lieu, des conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ;
- Rémunération du Président ;
- Décision à prendre concernant le mandat du Commissaire aux comptes suppléant ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

-----LA SUITE OMISE COMME INUTILE JUSQUE-----

CINQUIEME DECISION

L'associé unique prend acte que, suivant courrier en date du 11 avril 2023, Monsieur Olivier DELDIQUE a fait part de sa démission de ses fonctions de Commissaire aux comptes suppléant pour cause de départ à la retraite.

L'associé unique décide de nommer en lieu et place la société BAKER TILLY STREGO, société par actions simplifiée au capital de 9.642.591 euros, ayant son siège social sis à ANGERS (49000) 4 rue Papiou de la Verrie, pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'aux décisions de l'associé unique appelé à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.



SIXIEME DECISION

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

Pour extrait certifié conforme

L'associé unique

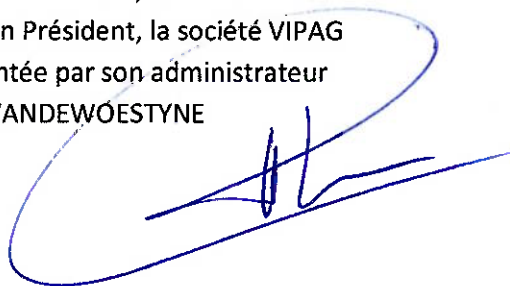
La société SODAGRAL

Représentée par son Président, la société MURTOL

Représentée par son Président, la société VIPAG

Elle-même représentée par son administrateur

Monsieur Hugues VANDEWOESTYNE



OLIVIER DELDIQUE

Commissaire aux comptes, inscrit sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes,
rattaché à la CRCC des Hauts-de-France

FROMAGERIE LE CENTURION

Z I LES PORTES DU NORD
62820 LIBERCOURT

Lille, le 11/04/2023

Monsieur le Dirigeant,

Je viens vers vous en ma qualité de commissaire aux comptes suppléant de votre société FROMAGERIE LE CENTURION.

Je vous prie de bien vouloir prendre acte de ma démission de mes fonctions de commissaire aux comptes suppléant de votre société en raison de mon départ en retraite et l'arrêt complet de mon activité professionnelle de commissaire aux comptes à compter du 30/06/2023.

En conséquence, il vous appartient de prendre acte de cette démission.

J'ai également informé le commissaire aux comptes titulaire, la société Frédéric LECLERCQ et Associés, que je vous conseille de contacter pour désigner le nouveau suppléant.

Il convient de faire constater par une assemblée générale ce changement de commissaire aux comptes suppléant et d'effectuer les formalités de publicité légale et dépôt au Greffe.

Merci de me faire parvenir un nouvel extrait Kbis mentionnant cette modification.

En vous remerciant de la confiance que vous avez bien voulu m'accorder, je vous prie de croire en mes salutations dévouées,

Olivier DELDIQUE,
Commissaire aux comptes

